

LE 2 MAI 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le mardi 2 mai 2017 sur les 19 h 25 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée est présidée par Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Participent également à cette dernière, Madame la conseillère Mélanie Dupré, Messieurs les conseillers Pierre Adam, Pierre Bissonnette, Alain Poisson et Jean Robert.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, et la directrice générale adjointe, Madame Manon Lavoie, sont également présents.

Madame la Mairesse déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

Premier projet de règlement numéro 888-17 amendant le règlement de zonage

La présente assemblée de consultation porte sur l'adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement 888-17 amendant le règlement de zonage 751-09.

Madame la Mairesse invite le directeur général à présenter le projet d'amendement.

Celui-ci informe les citoyens présents que le projet de règlement a pour objet de modifier la définition de « commerce de nature érotique » et d'intégrer le groupe « commerce de nature érotique » dans la classification des usages.

À la suite des informations communiquées par le directeur général, Madame la Mairesse invite les gens présents à formuler leurs questions.

Aucune question n'est reçue.

La consultation est maintenant terminée, Madame la Mairesse clôt la présente assemblée à 19 h 30.

Le directeur général,

La présidente,

LE 2 MAI 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 2 mai 2017 sur les 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam
Pierre Bissonnette

Alain Poisson
Jean Robert

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, et la directrice générale adjointe, Madame Manon Lavoie, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
 - 01 Adoption de l'ordre du jour.
 - 02 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 11 avril 2017.
 - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2017-05.
 - 04 Résolution concernant des demandes d'aide financière :
 - Fondation du centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu;
 - Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu.
 - 05 Résolution concernant le dépôt du rapport financier 2016 et le rapport du vérificateur.
 - 06 Résolution concernant la nomination d'un vérificateur externe.
 - 07 Résolution concernant la publication du journal local.
 - 08 Résolution concernant la conclusion d'une entente intermunicipale de services en technologie de l'information.
 - 09 Résolution relative à la nomination de représentants de la municipalité auprès de Revenu Québec.
 - 10 Résolution relative à la conclusion d'une entente de services gérés.
3. Sécurité publique;
4. Transport;
 - 01 Résolution concernant les soumissions reçues pour des travaux de pavage.

- 02 Résolution concernant un contrat de surveillance et de contrôle qualitatif.
5. Hygiène du milieu;
- 01 Résolution concernant les soumissions reçues pour des services professionnels en lien avec la mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées.
- 02 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur l'interdiction de certains sacs de plastique.
6. Santé et bien-être;
7. Aménagement, urbanisme et développement;
- 01 Résolution concernant l'adoption du second projet de règlement 888-17 amendant le règlement de zonage.
- 02 Résolution relative à la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de poursuivre des travaux de remblayage en bordure de la rue Noiseux.
8. Loisirs et culture;
9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

089-17 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

090-17 Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017 soit adopté tel qu'il est rédigé.

091-17 Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2017-05, au montant de 140 158,79 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

092-17

Subvention - organismes

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à chacun des organismes suivants :

- | | |
|---|--------|
| - Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu | 0 \$ |
| - Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu | 150 \$ |
| - Club de gymnastique Gym-As | 0 \$ |
| - Grain D'Sel de la Vallée-du-Richelieu | 170 \$ |

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à chacun de ces organismes.

093-17

Rapport financier 2016 et rapport du vérificateur externe

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés devant le conseil municipal;

ATTENDU QU'avis public a été donné le 28 mars 2017 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2^e alinéa de l'article 176.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 accompagné du rapport du vérificateur externe préparés sur les formulaires fournis à cet effet par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

094-17

Vérification externe - mandat

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2017, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2017 à Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

095-17

Entente intermunicipale - services de soutien technologies de l'information

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de conclure une nouvelle entente intermunicipale concernant la fourniture de services de soutien des technologies de l'information avec les villes de Saint-Basile-le-Grand, Mont-Saint-Hilaire et Otterburn Park;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Saint-Basile-le-Grand, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste concernant la fourniture de services de soutien des technologies de l'information.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse-suppléante et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe représentera la municipalité au sein du comité intermunicipal.

Représentants autorisés - Revenu Québec

096-17

ATTENDU QU'afin de satisfaire aux exigences de Revenu Québec, il y a lieu de procéder à la nomination de représentants de la municipalité auprès de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam
appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Denis Meunier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Manon Lavoie, soient autorisés à :

- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le Conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

097-17

Entente de services gérés – MicroAge

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la proposition de services gérés de MicroAge au coût de 376,75 \$ par mois plus taxes et qu'il s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE ledit contrat sera renouvelé automatiquement d'année en année, à la date de renouvellement, sauf si une des deux parties avise par écrit l'autre de son intention de ne pas renouveler le contrat et ce au moins 30 jours avant son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services gérés de MicroAge en date du 3 avril 2017, au coût mensuel de 376,75 \$ plus taxes.

098-17

Soumission travaux de pavage - chemins Bédard, des Sept et rang des Soixante

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé publiquement à l'ouverture des soumissions suivantes pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie des chemins Bédard et des Sept et d'une partie du rang des Soixante :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| - Pavages Maska inc. | 610 128,77 \$ |
| - MSA infrastructures inc. | 665 500,00 \$ |
| - Eurovia Québec construction inc. | 679 835,91 \$ |

- Construction Techroc inc.	698 066,34 \$
- Sintra inc.	712 500,00 \$
- Pavage Axion inc.	748 229,37 \$
- Construction BauVal inc.	798 850,56 \$

ATTENDU QUE la firme BHP experts-conseils a procédé à l'étude des soumissions reçues et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Pavages Maska inc.;

ATTENDU QUE la municipalité est en attente de l'approbation de son règlement d'emprunt 886-17 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est également en attente d'une confirmation d'aide financière par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Pavages Maska inc. au montant de 610 128,77 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement 886-17 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à la confirmation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'une aide financière dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

099-17

Surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux propositions de services pour la surveillance en résidence et le contrôle qualitatif au chantier dans le cadre des travaux de réfection d'une partie des chemins Bédard et des Sept ainsi qu'une partie du rang des Soixante :

- G & S Consultants SENC	16 240,22 \$
- Groupe ABS inc.	23 224,95 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de services de G & S Consultants SENC au montant de 16 240,22 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du règlement 886-17 ainsi qu'à l'octroi d'une aide financière par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

100-17

Mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées - mandat services professionnels

ATTENDU QU'un Comité de sélection, composé de trois membres et nommés par le directeur général en vertu du règlement numéro 783-10, a procédé à l'étude des soumissions reçues le 25 avril pour des services professionnels en vue de la préparation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de travaux pour la mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées;

ATTENDU QUE le résultat de l'analyse de ces soumissions est le suivant :

<u>Nom</u>	<u>Montant</u>	<u>Note finale</u>	<u>Rang</u>
CIMA + SENC	118 056,33 \$	11,01	1 ^{er}
AXOR Experts-Conseils inc.	151 479,56 \$	8,7	2 ^e

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final soit celle de CIMA + SENC au montant de 118 056,33 \$ incluant les taxes, pour la préparation de plans, devis et la surveillance des travaux pour la mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées.

Avis de motion - interdiction de sacs de plastique

101-17

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente sur l'interdiction de certains sacs de plastique.

102-17

Second projet de règlement numéro 888-17 - adoption

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu le 2 mai à 19 h 25 une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement 888-17 amendant le règlement de zonage 751-09;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement 888-17 sans aucune modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement de zonage numéro 888-17.

103-17

Demande d'autorisation CPTAQ 409653 - Domaine de Rouville inc.

ATTENDU QUE le Domaine de Rouville inc. a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 4 148 994 du cadastre du Québec d'une superficie de 9,8 hectares afin de poursuivre et remettre en état d'anciennes sablières;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 109-15 du 5 mai 2015, le Conseil municipal a confirmé son appui au projet dans le but de remettre la parcelle à l'agriculture;

ATTENDU QUE le Conseil municipal constate que les critères de l'article 62 de la loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles n'ont pas été pris en compte et souhaite réviser sa position en considération :

- du bon potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- de l'utilisation dudit lot à des fins d'agriculture;
- des conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et le développement de ces activités agricoles;
- de la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

ATTENDU QU'il est acquis que le matériel de remblai proviendra de la région élargie de la vallée du Richelieu et que les véhicules de transport devraient emprunter le rang de la Rivière Nord pour se rendre au site de remblai, ce qui augmentera grandement l'insatisfaction des résidents et des agriculteurs du secteur qui voient déjà cette artère largement sollicitée par la venue de touristes;

ATTENDU QU'à certains moments la circulation des camions sur le territoire pourrait être très intense et ainsi nuire au déplacement des équipements agricoles;

ATTENDU QUE dans son compte rendu de la demande et orientation préliminaire du 3 juin 2016, la Commission mentionne que d'après les données au dossier d'infraction 381674, la qualité des matériaux de remblai ainsi que la hauteur de ce dernier n'ont pas été respectés ce qui confirme les nombreuses plaintes reçues des citoyens;

ATTENDU QU'il n'a pas été démontré qu'il n'y a pas d'endroit disponible dans la grande région de la vallée du Richelieu qui pourrait satisfaire les besoins des entrepreneurs, et ce, sans ou avec moins de contrainte sur le milieu agricole;

ATTENDU QUE par ailleurs, l'accès au site proposé par la rue Noiseux comporte également son lot d'inconvénients auprès des résidents et un impact sur la zone adjacente ainsi que la réserve de biosphère de l'UNESCO;

ATTENDU QUE ces inconvénients sont confirmés par une pétition reçue le 27 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers que pour les motifs énoncés précédemment, le Conseil municipal abroge à toutes fins que de droit sa résolution numéro 109-15 du 5 mai 2015 et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de ne pas autoriser la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, présentée par le Domaine de Rouville inc. et visant le remblayage d'une partie du lot 4 149 994 du cadastre du Québec.

Comptoir d'entraide de Saint-Jean-Baptiste - témoignage de reconnaissance

104-17

ATTENDU QUE le comptoir d'entraide de Saint-Jean-Baptiste a tenu son assemblée générale annuelle le mercredi 26 avril dernier;

ATTENDU QUE lors de cette assemblée, le Conseil d'administration a déposé son rapport financier pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 faisant état d'une redistribution dans la communauté au cours de la dernière année d'un montant de plus de 48 000,00 \$;

ATTENDU QUE l'organisme est venu en aide financièrement auprès :

- Familles de Saint-Jean-Baptiste	16 837,12 \$
- Frais scolaire	13 591,60 \$
- Fabrique de Saint-Jean-Baptiste	2 000,00 \$
- Guignolée	595,90 \$
- Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	10 727,65 \$
- Office Municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste	200,00 \$
- Popote roulante	4 670,88 \$
- Seigneurie	200,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal témoigne sa reconnaissance à l'endroit des membres du Conseil d'administration du Comptoir d'entraide de Saint-Jean-Baptiste pour leur implication sans réserve au sein de l'organisme pour le mieux-être de la collectivité.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

105-17

Ajournement de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20 h 05 la présente séance soit ajournée pour une période de 15 minutes, le temps que les membres du conseil échantent entre eux sur le point 2,07 de l'ordre du jour.

Reprise de la séance

Sur les 20 h 20, tous les membres du Conseil reprennent leur siège et poursuivent la séance.

106-17

Journal municipal et calendrier - contrat

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder un contrat pour la poursuite de la publication du journal local;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des propositions reçues de «Les Publications municipales inc.» et «Éditions Média Plus communication»;

ATTENDU QU'après analyse des propositions reçues, le Conseil municipal souhaite considérer celle de «Éditions Média Plus communication»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la proposition de «Éditions Média Plus communication» aux conditions suivantes:

- publication du journal municipal (16 pages couleurs) à raison de 6 éditions par année débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 1^{er} mai 2018, sans publicité;
- 1 420 exemplaires par édition au coût de 1 856,00 \$ plus taxes (incluant la mise en page). Ce coût peut varier légèrement en fonction du coût du papier sur les marchés.

Il est également résolu que le Conseil municipal accepte la proposition de «Éditions Média Plus communication» pour la publication d'un calendrier municipal pour les 3 prochaines années, sans aucun frais pour la municipalité, les coûts étant complètement défrayés par la vente de la publicité que la compagnie s'engage à rechercher.

Le directeur général est mandaté à signer le contrat pour l'édition gratuite annuellement d'un calendrier municipal à intervenir entre la municipalité et «Éditions Média Plus communication», et ce, sans aucun frais pour la municipalité.

La mairesse est autorisée à signer la lettre autorisant l'entreprise à recueillir les annonces publicitaires pour le calendrier.

107-17

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 22.

Le directeur général,

La présidente,
